

République d'Haïti
MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION
DIRECTION DE LA PHARMACIE, DU MÉDICAMENT
ET DE LA MÉDECINE TRADITIONNELLE
DPM/MT

TERMES DE RÉFÉRENCE

***POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE EN APPUI AU MSPP DANS LA MISE
EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE FORMATION À DISTANCE « E- LEARNING»
POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN MATIÈRE DE
GESTION LOGISTIQUE DES PRODUITS ESSENTIELS ET STRATÉGIQUES DE
SANTÉ***

Localisation et déplacements

Haïti, Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) / Direction de la Pharmacie, du Médicament et de la Médecine Traditionnelle, mais une partie de la prestation pouvant se dérouler à distance

I. Contexte et justification

La disponibilité des produits essentiels et stratégiques de santé au niveau des points de prestations de services de santé est une des priorités du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) à travers sa Politique Nationale de Santé (PNS2012] et plus spécifiquement sa Politique Pharmaceutique Nationale (PPN2014].

À cet effet, l'emphase a été mise sur l'implémentation du Système National D'Approvisionnement et de Distribution des intrants de santé (SNADI). Cette démarche s'est traduite par l'élaboration du plan de transition (2018-2022) vers le SNADI dont la mise en œuvre a commencé en 2018. Le module 2 de ce plan prévoit le renforcement des compétences des ressources humaines (RH) des organes techniques du SNADI et de la Direction de la Pharmacie, du Médicament et de la Médecine Traditionnelle (DPM/MT) aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Aujourd'hui, la contribution des nouvelles Technologies de l'information et de la Communication (TIC) à la résolution des problèmes de santé, y compris le renforcement des capacités du personnel et à l'amélioration de l'accès aux services de santé de qualité, ne fait l'objet d'aucun doute. En effet, l'utilisation des TIC facilite l'accès à l'information, le partage et l'acquisition du savoir et des connaissances. Dans le domaine de l'enseignement ou formation continue en santé, les TIC constituent un moyen pour relever les nombreux défis auxquels les systèmes sont confrontés. En effet, les TIC peuvent permettre de dispenser des formations de niveau international, tout en évitant le déplacement des formateurs d'une part et des apprenants d'autre part, ce qui occasionnerait des absences intempestives préjudiciables à la santé des populations. Elles peuvent en outre, réduire les délais d'accès aux soins grâce aux consultations à distance, renforcer les capacités diagnostiques et thérapeutiques et améliorer la collecte, l'analyse et le partage de l'information sanitaire, etc. L'intégration des TIC devient de ce fait incontournable pour réhausser la qualité des services de santé.

Ainsi par le biais de la nouvelle demande de subvention 2021-2023 soumise au financement du Fonds Mondial, le MSPP à travers la DPM/MT a bénéficié dans le cadre du Renforcement du système de Santé (RSS) d'un accord de financement pour le « Développement d'une plateforme d'E-Learning pour le renforcement des capacités en matière de gestion logistique des produits de santé» afin de permettre aux acteurs de la chaîne logistique (centrale, départementale et institutions sanitaires) de bénéficier de Formation hautement qualifiante à distance particulièrement dans le domaine de la logistique.

Les présents termes de référence sont élaborés en vue du recrutement d'un prestataire pour aider le MSPP à la mise en place d'une plateforme de formation à distance (e-Learning) sur la gestion logistique des produits essentiels et stratégiques de santé.

II. Objectif général

Accompagner le MSPP dans la mise en place d'une plateforme de formation à distance (e-Learning) sur la gestion logistique des produits essentiels et stratégiques de santé pour les professionnels de santé en Haïti.

III. Objectifs spécifiques

La prestation objet des présents termes de référence devra permettre au MSPP d'acquérir une plateforme capable d'intégrer des contenus de formations à distance couvrant l'ensemble des concepts et techniques opérationnels propres à la gestion logistique des produits essentiels et stratégiques de santé. Il s'agira en outre de:

1. Proposer un modèle de système de formation à distance (e-Learning) pour le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne logistique du MSPP ;
2. Développer des modules de formation E-Learning selon les besoins exprimés par la DPM/MT du MSPP :
 - i. Proposer les différents modules de formations logistique et définir le profil des acteurs à former par module en collaboration avec la DPM/MT;
 - ii. Organiser les contenus de chaque module de formation logistiques ;
 - iii. Définir les stratégies pédagogiques, de réalisation et d'évaluation de chaque module;
 - iv. Préparer le contenu E-Learning avec le développement des story-boards de chaque module qui seront validés par la DPM/MT;
 - v. Proposer plan de gestion et d'évaluation des activités d'apprentissage de chaque module.
3. Accompagner le pays dans le processus de mise en place de la plateforme de formation à distance;
4. Accompagner le pays particulièrement les acteurs à l'utilisation et à la

gestion du système E-Learning;

5. Assurer une assistance technique, un accompagnement et un transfert de compétences à la mise en place de la plateforme de formation logistique e-Learning au profit du MSPP
6. Proposer au MSPP, un plan de pérennisation de la plateforme de formation e- Learning.

La liste ci-dessus n'est qu'indicative et il appartiendra au prestataire de proposer toute activité supplémentaire qu'il aura jugé essentiel à la réalisation de l'objectif général.

IV. Prestations à fournir

Le prestataire sera chargé d'appuyer le MSPP à mettre en place une plateforme de formation en ligne sur la gestion logistique des produits essentiels et stratégiques de Santé. Il doit donc aider à mettre en place un système qui facilite la gestion pédagogique, technique et administrative de la plateforme.

Plus spécifiquement, il aura a:

1. Analyser les capacités du MSPP et particulièrement de la DPM/MT à servir de centre d'hébergement du serveur et proposer le cas échéant des solutions;
2. Définir les stratégies d'apprentissage et les activités pour la mise en œuvre ou réalisation de ces formations en ligne;
3. Fournir au MSPP et particulièrement à la DPM/MT des conseils détaillés sur le choix d'une solution Open Source (également compatible mobile et tablette) et des contenus interactifs ;
 - i) Assurer l'accompagnement du MSPP et particulièrement de la DPM/MT dans l'adaptation des modules de formation et leur mise en ligne;
 - ii) Développer en collaboration avec la DPM/MT les différents modules de formation et les systèmes d'évaluation en ligne des apprenants ;
 - iii) Identifier et organiser les contenus E-Learning de la formation en collaboration avec la DPM/MT ;
 - iv) Définir les stratégies pédagogiques, de réalisation et d'évaluation de chaque module E-Learning de formation en collaboration avec la DPM/MT;
4. Préparer le contenu avec développement des story-boards de chaque module de formation qui seront validés par la DPM/MT ;
5. Proposer un plan de gestion et d'évaluation des activités

- d'apprentissage de chaque module
6. Configurer la plateforme de formation E-Learning sur le serveur du MSPP;
 7. Accompagner le MSPP et particulièrement la DPM/MT dans l'appropriation de la plateforme de formation logistique E-Learning qui sera mis en place;
 8. Proposer un plan de pérennisation de la plateforme de formation logistique e- Learning.

Cette liste ci-dessus n'est qu'indicative et il appartiendra au prestataire de proposer toute activité supplémentaire qu'il aura jugé essentiel à la réalisation de l'objectif général.

V. Livrables

- 1) Pour cette expertise, le prestataire produira une note méthodologique détaillée comprenant un rapport qui retrace une feuille de route et un calendrier clair pour la mise en place de la plateforme E-Learning.
- 2) Cette note d'orientation du prestataire devra aussi prendre en compte les recommandations portant sur les investissements et les besoins en renforcement de capacités nécessaires pour permettre au MSPP d'utiliser pleinement la plateforme E-Learning pour la formation des acteurs de la chaîne d'approvisionnement sur la gestion logistique des produits essentiels et stratégiques de santé.
- 3) Des modules de formation élaborés en collaboration avec la DPM/MT et prêts à être intégrés dans une plateforme e-Learning (support numérique et document physique pour chaque module);
- 4) Un processus de transfert de compétences des acteurs nationaux qu'aura désignés le MSPP sur proposition de la DPM/MT ;
- 5) Un bilan d'étape à mi-parcours
- 6) Il est surtout attendu du prestataire une plateforme de formation en ligne opérationnelle et un plan de pérennisation du système et à la fin de la mission:
 - Une plateforme E-Learning opérationnelle;
 - Un guide d'administration en langue française ;
 - a) Un guide d'apprenants en langue française ;
 - b) Un contenu des formations identifiées ;
 - c) Un plan de mise à jour des modules et d'alimentation de la plateforme ;

d) Un rapport final de fin de mission.

VI. Caractéristiques et fonctionnalité de la plateforme

La plateforme portant les contenus de formation doit disposer des fonctionnalités permettant, à l'administrateur du MSPP de:

- 1) Plateforme de formation en ligne avec une solution *Open source*
- 2) Disposer d'une présentation ergonomique et personnalisable conformément aux indications du MSPP;
- 3) Personnaliser l'interface et l'environnement graphique pour l'administrateur et l'apprenant ;
- 4) Assurer le fonctionnement de l'interface en langue française ; les options supplémentaires de fonctionnement, en langue anglaise et espagnole seront des atouts qui pourront appuyer l'évaluation de l'offre proposée;
- 5) Déléguer la gestion à un ou plusieurs administrateurs secondaires ;
- 6) Contrôler l'accès des utilisateurs à un ou plusieurs domaines (modules) de formation;
- 7) Activer et désactiver des modules de la plateforme pour élargir ou restreindre l'accès à un ou plusieurs utilisateurs ;
- 8) Modifier les durées d'accès et les périodes de formation avant ou après le démarrage de la formation;
- 9) Assurer l'intégration et la mise en œuvre des outils de communication multilatérales (chat, forum, visioconférence...);
- 10) Entrer en contact (en connexion) avec l'apprenant et répondre à ces questions par voie de mails ;
Réaliser un face à face pédagogique à distance (visioconférence) avec un ou plusieurs apprenants ;
- 11) Suivre et évaluer, à tout moment, l'avancement des apprentissages de chaque apprenant et valider ses acquis ;
- 12) Diffuser (ou permettre l'accès), de manière simultanée, aux mêmes contenus ou à des contenus diversifiés à un nombre important d'apprenants ;
- 13) Etablir et éditer des bilans de formation ou des rapports périodiques.

La plateforme portant lesdits contenus de formation doit permettre à l'utilisateur (l'apprenant) d':

- i. Accéder aux cursus de formation commandés à partir d'un appareil mobile (Tablette, Smartphone, laptop) doté d'un système d'exploitation d'usage courant (Android, Windows, l'OS);

- ii. Accéder aux cursus de formation commandés à partir d'un navigateur Web d'usage courant;
- iii. Accéder et télécharger des ressources et des supports documentaires de soutien en lien avec le cursus suivi;
- iv. Avoir une prise en charge de la part de l'administrateur ou du tuteur pédagogique à temps réel (en direct) et/ou en différé, ses demandes d'informations ou d'explications relatives aux contenus étudiés (Visio conférence ou autres);
- v. Informer l'utilisateur (l'apprenant), à temps réel, sur l'état d'avancement de son apprentissage propre à chaque module de formation.

Le soumissionnaire au titre des présents TDR précisera les caractéristiques techniques minimales nécessaires à un éventuel hébergement de sa solution (plateforme + contenus). Il doit également préciser les caractéristiques des équipements requis pour un administrateur principal et pour un administrateur secondaire (délégué), Les équipements préconisés d'hébergement et/ou d'administration de la plateforme et des contenus doivent bien être matérialisés dans le budget de l'offre du soumissionnaire avec les différents coûts.

Enfin, le soumissionnaire au titre des présents TDR doit préciser les exigences techniques particulières liées à l'exploitation de l'outil ou aux contenus des modules de formation dans son offre.

VII. Profils et expertises requis

Le prestataire doit avoir au moins trois (3) experts clés ayant chacun les qualifications et compétences suivantes :

- 1) Expert international chef d'équipe, Expert pédagogie ;
- 2) Expert Gestion des Achats et des Stocks (GAS) international, Responsable de formation et développement ;
- 3) Expert ingénieur TIC, Responsable en Technologie de la formation.

a. Profils et expertises générales :

Chaque consultant proposé doit répondre aux critères généraux de compétences et de connaissances suivantes :

- 1) Expertise en E-Learning attesté;
- 2) Expertise en conception et développement des modules e-Learning ;
- 3) Expertise en élaboration et gestion des projets pour la mise en place d'un dispositif de formation à distance;
- 4) Expertise en animation des ateliers;

- 5) Connaissance des programmes prioritaires de santé;
- 6) Très bonne maîtrise du français écrit et parlé;
- 7) Capacité d'analyse et de synthèse ;
- 8) Très bonnes capacités rédactionnelles.

b. Profils et expertises spécifiques

Pour les présents termes de référence, il est fait appel à des prestataires ayant une expérience avérée dans la mise en place de plateforme E-Learning. Le prestataire doit proposer des profils clés ayant chacun les qualifications et compétences avérées pour réaliser la mission avec expérience professionnelle pertinente d'au moins 5 ans dans leur domaine spécifique;

Les CV de ces experts présentés devront être accompagnés d'une fiche synthétique indiquant entre autres l'objet, la durée et le rôle de l'intervenant dans la mission réalisée.

VIII. Durée de la Consultation

La mission durera deux (2) mois, tenant compte des volets équipements, formation et accompagnement (coaching) avec possibilité de renouvellement.